



Garde alternée

Par val65

Nous sommes tous les deux malentendants et grands parents d'un petit fils de 3 ans dont les parents (mon fils) etaient séparés depuis que notre petit fils avait 6 mois et nous l'avions gardé tous les 15 jours (weekend on s entendait bien avec la famille de notre ex belle fille) chez nous car notre fils vit chez nous et est en recherche d emploi! Notre ex belle fille ne veut plus confier notre petit fils suite a conflit pour raisons personnels et puis notre fils a fait la reconnaissance de paternité tardive en mairie de notre commune depuis le 25 février 2016 et a droit a la garde alternée de son fils (son dossier RSA est en cours) et il a droit à une aide juridictionnelle pour la garde de son fils chez nous

Dans l attente de votre reponse

Madame et Monsieur WYCKAERT Ludovic